

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Le député de Yellowhead (M. Clark) ou mon bon ami de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) n'ont probablement pas lu le document ou bien compris la proposition. Il apparaît pourtant clairement dans les dispositions de ce document qu'elles garantiraient à jamais que tout amendement futur à notre constitution ne pourrait être adopté sans le consensus des gouvernements provinciaux. Cela n'a pas l'air très...

Une voix: Asseyez-vous.

M. Simmons: Je m'assierai si le député d'Athabasca (M. Shields) me permet de lui en donner lecture. Il y apprendra peut-être quelque chose. Dans la documentation, on peut lire très clairement que dès lors que le comité aura présenté une proposition définitive, les détails de la formule d'amendement seront laissés aux provinces également. Le consensus est la seule voie permettant de réviser la constitution.

● (2140)

M. Forrestall: Il y en a d'autres.

M. Simmons: Je répondrai au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) qu'il y en a une autre. Nous pouvons consulter la population canadienne, ce qui, à mon avis, est une façon très sensée de procéder. Nous pouvons consulter ceux qui nous ont envoyés ici. C'est une chose que le gouvernement ne redoute pas. Le chef de l'opposition (M. Clark) a exprimé des craintes à ce sujet. Il a déjà été maltraité par l'électorat. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il hésite à se présenter à nouveau devant lui.

M. Forrestall: Étiez-vous là quand il a parlé?

M. Simmons: A mon grand regret, je n'ai pu siéger hier, ce qui m'aurait permis d'entendre le chef de l'opposition. J'étais dans la circonscription de mon bon ami le député de Northumberland (M. Hees), où j'ai dépanné certains de ses commentants qui avaient un grand désir de se faire expliquer certaines choses au sujet de la constitution. J'ai été enchanté d'aller leur exposer mon humble opinion sur la question. Donc je n'étais pas ici, mais j'ai lu avec intérêt non seulement les comptes rendus donnés par la presse du discours du très honorable chef de l'opposition, mais aussi son texte en entier paru dans le *hansard*. La première phrase sur laquelle je suis tombé est la suivante:

En détruisant le régime fédéral au Canada, il pourrait détruire notre pays.

Il parlait de ce projet. Je lui souhaite la bienvenue au XX^e siècle. Voilà ce que nous avons essayé de faire pendant son bref passage au pouvoir. Voilà exactement ce que nous avons essayé de faire. Il avait à peine franchi le seuil du pouvoir qu'il donnait l'ordre d'afficher la braderie, de tout céder aux gouvernements provinciaux. Voilà à quoi il s'est obstiné du premier jour où il est entré en fonction. Enfin, mon bon ami de Yellowhead a fini par comprendre. Cela n'est sans doute pas étranger au fait qu'il siège à côté de mon excellent et avisé ami de Nepean-Carleton (M. Baker). Voilà un homme de bon sens s'il en fut jamais, un homme qui ne restera pas silencieux en voyant fouler aux pieds les principes défendus par John Diefenbaker. C'est pour cela que j'admire le député de Nepean-Carleton et pour les déclarations publiques qu'il a faites au cours des quelques derniers jours à ce propos. Si le chef nous observe de quelque part là-haut, ce soir, il doit être en proie à un double cauchemar. Premièrement, son principal antago-

La constitution

niste durant ses dernières années à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau), est maintenant en train de faire ce que M. Diefenbaker aurait fait s'il en avait eu l'occasion. Il aurait fait exactement la même chose. En fait, il a essayé de le faire lorsqu'il était au pouvoir, non par voie de législation, mais d'une autre façon, de la façon dont nous procédons présentement. Cependant les gouvernements provinciaux du même parti que lui l'en ont empêché. C'est la première chose qui doit le faire se retourner dans sa tombe ce soir. Il doit être en proie à un cauchemar ce soir. Deuxièmement, il est déjà assez insultant de voir son principal adversaire prendre la place et faire ce qu'on aurait voulu faire, mais l'insulte des insultes est de voir que son propre successeur, un homme de l'Ouest également, après l'avoir remplacé comme chef de son parti, n'a ni la gratitude ni la loyauté ni même la simple convenance de porter le flambeau qu'il a dû lui céder. Nous connaissons les vers suivants:

To you from failing hands we throw

The torch; be yours to hold it high.

«Non, Joe. Pas à l'envers, Joe, vous allez vous brûler les doigts de cette façon». Quand le gouvernement a décidé de rapatrier notre constitution, il s'est rendu compte à quel point il était compliqué de présenter une adresse à Sa Majesté la Reine. Demander au Parlement d'adopter une mesure aussi complexe d'un seul coup, c'est comme demander à un homme d'avaler une pastèque toute ronde.

Je dis à mon ami de la circonscription dont le nom m'échappe tout comme elle lui échappe, que j'ai maintenant l'intention de traiter de deux ou trois points au sujet desquels le très honorable chef de l'Opposition a posé des questions hier. J'invite mon bon ami de l'Ouest à écouter. Il apprendra peut-être quelque chose; c'est très probable. Ce serait beaucoup demander au Parlement que de vouloir étudier une mesure aussi détaillée que celle-là. Comme les députés le savent, les règles qui s'appliquent au débat rendraient embarrassante et difficile toute tentative de proposer des modifications ici même. Le gouvernement n'a pas estimé qu'il serait raisonnable ou équitable de le faire, et c'est pourquoi il a décidé que la meilleure façon de procéder n'était pas de présenter au Parlement ce qui revenait à un fait accompli, mais de lui présenter certaines idées, les siennes, bien entendu. Il a décidé qu'il valait mieux charger un comité mixte des deux Chambres, c'est-à-dire la Chambre des communes et le Sénat, de rédiger l'adresse qui sera présentée à la reine. Voilà ce qu'on nous demande de faire. Il ne s'agit pas d'approuver automatiquement une mesure, mais de se servir du document à l'étude comme document de travail en vue de rédiger une adresse à Sa Majesté la Reine. Le projet d'adresse que nous avons publié le 2 octobre et déposé à la Chambre lundi est un document de travail. Bien entendu, les députés de ce côté-ci de la Chambre espèrent que les recommandations que le comité renverra à la Chambre se rapprocheront du projet d'adresse contenu dans le document. Par ailleurs, nous ne tenons certainement pas mordicus à tous les détails du document. En présentant le projet de résolution, le premier ministre a signalé que nous espérions qu'il y aurait un bon échange de vues au comité. Si certains députés ont des inquiétudes à ce sujet, ils devraient voir d'abord ce que nous dirons au comité avant d'adopter leur position définitive.